PROJET DE SECTEUR

ENFANCE

Accueils Périscolaires

2025/2026

Foyer Jeunes d'Education Populaire

Le FJEP de Passy est une association loi 1901 agréée Espace de vie sociale et affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie. Il a été créé en 1974. Il est animé par un Conseil d'Administration de 17 membres, un Bureau de 8 membres et par 22 salariés permanents.
Cette structure socioculturelle est une association d'éducation populaire.
Elle accueille environ 1200 adhérents.
L'activité du FJEP est essentiellement dirigée vers l'enfance, la jeunesse, la famille et la vie locale.

Association de loi 1901

Un projet pour l'ensemble d'une population :
Notre action en direction de la famille s'inscrit pleinement dans le cadre d'une mission socioculturelle et éducative globale, en phase avec les principes et valeurs de l'Éducation Populaire : tel que défini par notre projet associatif.

Lieu
Passy (74)
Secteur de la plaine de Marlioz
Locaux Communaux

Médias
www.fjeppassy.com
FJEP PASSY

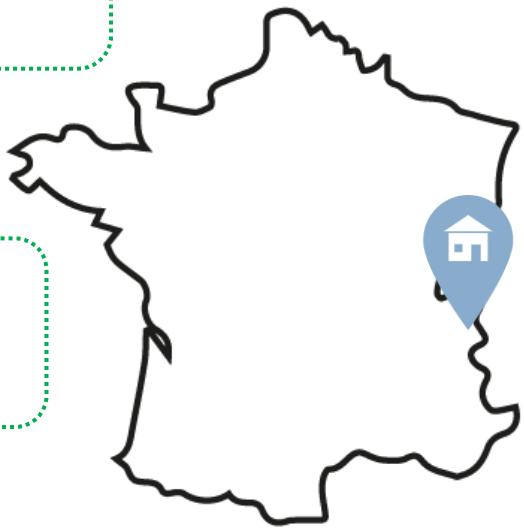

Adresse
275 rue Arsène Poncet
74190 Passy

Contact
04.50.93.67.11
fjep.passy@orange.fr

Affilié FOL74 fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie.

Association Loi de 1901. Son but est de permettre à tous l'accès à l'éducation afin de devenir citoyen et solidaire. C'est une Fédération, centre ressources. Elle aide et accompagne les Associations d'Education Populaire, les Etablissements Scolaires et les Collectivités Territoriales dans leurs projets favorisant l'accès pour tous aux vacances, loisirs, à la culture et aux sports.

LES LOCAUX

Rez-de-chaussée

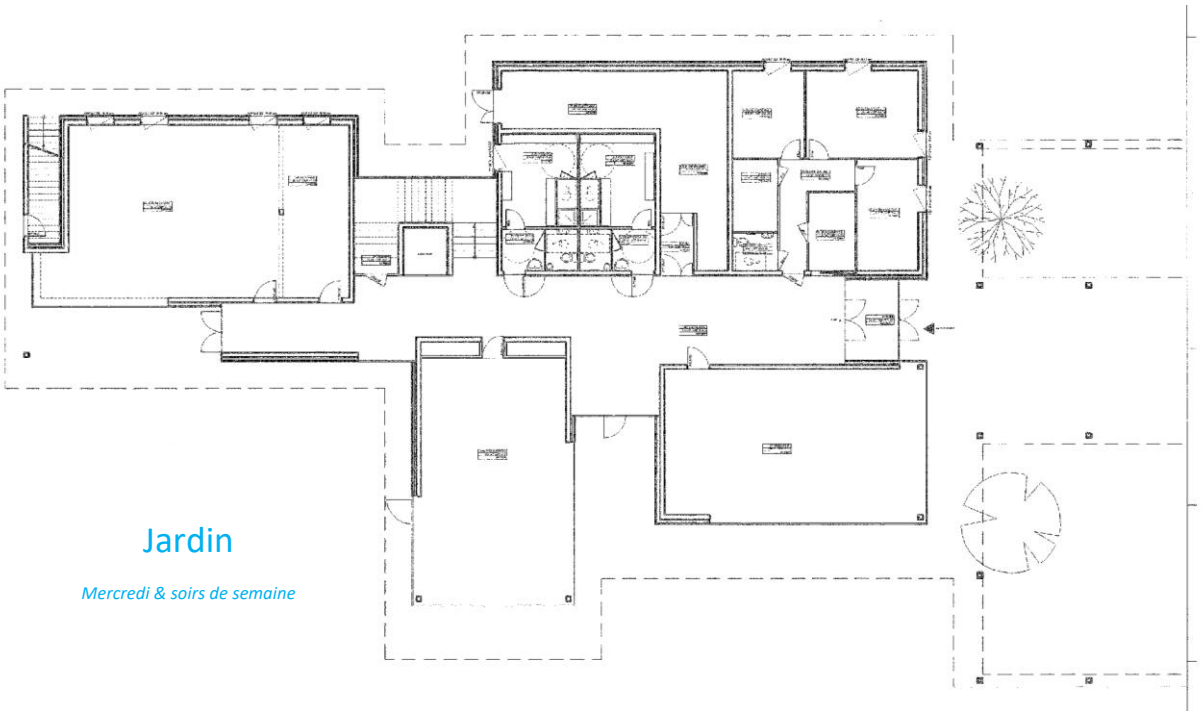

1ère étage

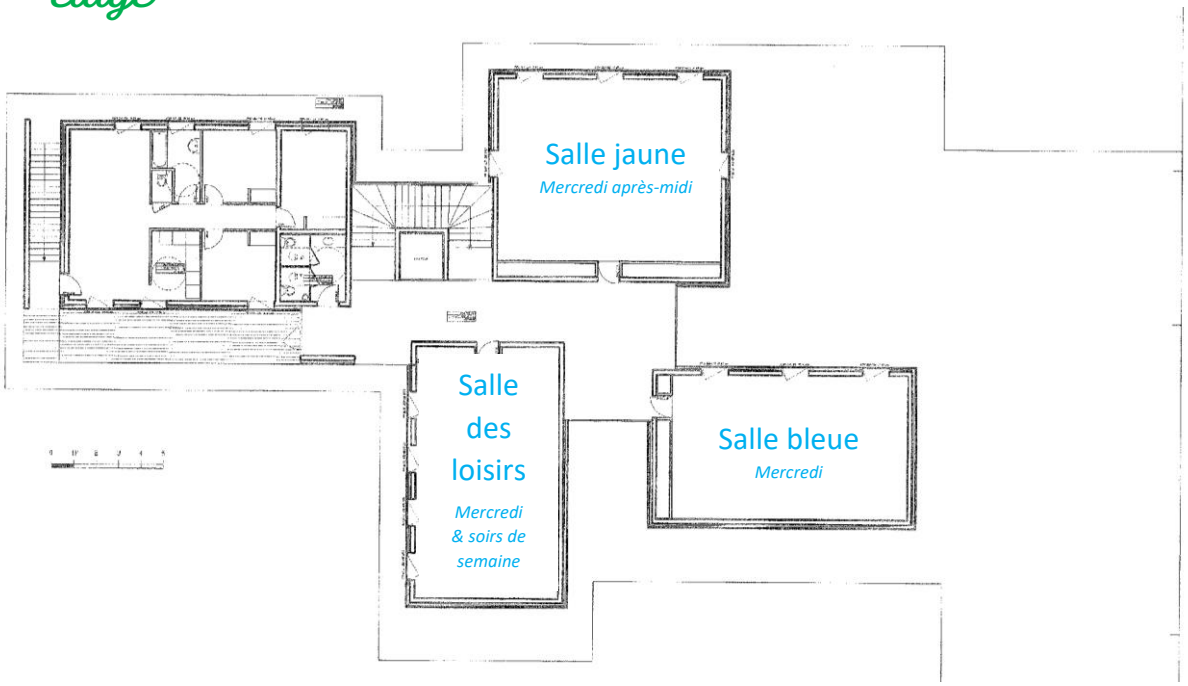

*espaces utilisés par le secteur enfance pendant les accueils périscolaires

LE SECTEUR ENFANCE

Le secteur propose un **accueil périscolaire** les soirs de semaine et les mercredis.
Et un **accueil de loisirs** pendant les vacances scolaires.

Les accueils périscolaires

- Accueil de loisirs sans hébergements
- L'adhésion au FJEP est obligatoire
- Le tarif journalier dépend du quotient familial des familles

Un budget est alloué à l'année à l'accueil de loisirs, la directrice en est la garante.
Le contrat enfance jeunesse, les prestations familiales, les prestations de service (CAF), les subventions municipales, et les cotisations des adhérents sont les principales ressources.

Les mercredis
Ouvert de 7h30 à 19h*

Les soirs d'école
Ouvert de 16h30 à 19h

**Inscriptions à la demi-journée ou à la journée (avec ou sans repas)*

LE PUBLIC ACCUEILLI

Mercredis 44 enfants

- **Enfants du CP au CM2**+ maternels sur dérogation
- **Les enfants viennent principalement de Passy et de la vallée.**

Soirs d'école 28 enfants

- **3-5 sur dérogation sauf 5 ans qui ont 6 ans dans l'année (8 places)**
- **6-11 ans (20 places)**
- **Scolarisés aux écoles** primaires de Chedde le Haut et Chedde Centre

L'accueil d'enfants en situation d'handicap

Un **éducateur spécialisé** accompagne l'enfant. Nous favorisons la mixité et l'ouverture à l'autre ainsi qu'un accueil adapté aux besoins de chacun. Une rencontre préalable est organisée avec les parents et l'équipe de direction pour préparer au mieux l'intégration de l'enfant et sa prise en charge.

L'EQUIPE

Les animateurs/trices ont la **responsabilité d'enfants**, cela implique de participer à leur éducation aussi bien dans les activités que dans les temps de vie quotidienne. Ils ont un comportement et un discours cohérent. Ils animent, c'est à dire qu'ils ne se contentent pas seulement d'encadrer ou d'accompagner un groupe. Cela suppose enthousiasme et passion !

Travailler pour les enfants

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants : veiller à leur bien-être,
- Gérer la vie quotidienne,
- Organiser des animations adaptées,
- Gérer les conflits dans une dynamique de communication bienveillante,
- Se rendre disponibilité et à l'écoute des enfants.

Travailler en équipe

- Être force de proposition,
- Communiquer & relayer l'information,
- Se remettre en question et s'auto évaluer,
- Être ponctuel,
- Être dynamique et motivé,
- Avoir un comportement d'adulte responsable,
- Être imaginatif.

Les animateurs permanents

Valentin Bouzigues (diplômée BAFA)
Maureen DILO (diplômée CAP Petite enfance)
Lou DAL NEGRO (adjointe à la responsable de secteur)

Personnel technique : Thiery Simon & Virginie s'occupent des repas. Ils sont garants du respect du circuit de la nourriture, de la livraison jusqu'à la fin de la consommation de celle-ci. Les menus sont mis en place par la cuisine centrale de Passy, et sont établis dans le respect des besoins alimentaires des enfants.

Administratives : Caroline Vouilloz *responsable* et Christelle Jansen *agent d'accueil,* assurent la gestion administrative. Elles gèrent entre autres l'accueil, les inscriptions, la facturation et la saisie comptable.

Responsable : Victorine Chatrian prépare, organise, communique, recrute, supervise aménage, accueille, coordonne, accompagne et anime ce projet.

Directeur du FJEP : Cédric Lodolo en lien avec les membres du conseil administration, les axes stratégiques pour développer l'association. Il fait vivre le projet associatif et coordonne l'équipe de salariés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Thème : Les enfants choisissent le thème entre chaque période de vacances

Période 1 : Les supers héros

Nos actions ont du sens !
Les animations et les activités que nous organisons font partie d'un projet minutieusement réfléchi. Ci-dessous les **objectifs pédagogiques** que l'on s'est fixés en équipe, à atteindre tout le long de cette année :

Objectif général 1

FAIRE LA CONNAISSANCE DES SPORTS QUI NOUS ENTOURENT

Objectifs opérationnels

Permettre aux enfants d'avoir accès à une culture sportive

- Découvrir les associations sportives de Passy
- Permettre aux enfants de pratiquer des sports
- Jeux sur l'histoire des sports : origine des différents sports qui ont amené au sport tel qu'on le connait

Découvrir les différentes valeurs et émotions que procurent le sport

- Apprendre à perdre
- Travail d'équipe
- Respect de l'adversaire

Objectif général 2

PERMETTRE AUX ENFANTS D'ETRE ACTEUR DE LEUR JOURNEE

Objectifs opérationnels

Être à l'écoute des envies des enfants

- Faire choisir le thème aux enfants
- Faire des temps de jeux libres
- Continuer à proposer plusieurs activités
- Avoir une posture encourageant le dialogue

Responsabiliser les enfants

- Apprendre aux enfants à être autonomes
- Tableau des missions
- Rangement de l'espace
- Permettre aux enfants de se détacher des anims : autonome en jeux.

L'ORGANISATION

Temps calmes : très important pour les besoins physiologiques des enfants. Ils permettent de recharger leurs « batteries » (dorment, lisent, jouent calmement). Les animateurs créent une ambiance propice au repos où le chuchotement est de rigueur. C'est aussi un temps où les animateurs prennent leur 20min pause de manière échelonnée.

Alimentation : on incite les enfants a goûter, mais on ne les force pas. Les régimes alimentaires spécifiques font l'objet d'une attention particulière. Les repas sont des temps de récupération où on mange au calme. Un enfant est désigné « chef de table » pour servir les autres enfants. Les enfants sont sollicités pour débarrasser les tables. En intérieur ou en extérieur, l'environnement reste propre. Le goûter est toujours proposé. Il s'agit bien d'une collation pour « tenir » jusqu'au diner. La nourriture n'est pas une récompense, aucune privation ou chantage n'est envisageable (ex : on ne gagne pas le goûter).

Temps autonomes : les enfants ne sont pas seuls et livrés à eux même. On donne des consignes claires avant de commencer. Les animateurs se positionnent en fonction des besoins et des envies des enfants (les laisser jouer seuls, discuter avec eux, jouer, chanter avec eux, etc.).

Hygiène : les animateurs veillent à ce que tous les enfants se lavent les mains avant et après le repas ainsi qu'après chaque passage aux toilettes. Chaque animateur range et de nettoie les lieux avec les enfants après son animation.

Santé : les animateurs soignent les petits bobos et doivent toujours noter les soins réalisés (petit carnet dans toutes les trousses à pharmacie), ils sont formés aux conduites à tenir lors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) des enfants présents. Le PAI doit toujours suivre l'enfant, (changement de salle, activité extérieure, cantine, etc.),
Attention : Aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance médicale !

Journée type des Mercredis

7h30	•Arrivée échelonnée des enfants
9h	•Rassemblement pour faire l'appel des enfants et explications de la journée
9h15	•Animations extérieures ou intérieures
11h0	•Rangement et temps autonome (de préférence à l'extérieur)
12h	•REPAS à la cantine ou pique-nique
13h30	•Temps Calme et pauses des animateurs
14h30	•Animations extérieures ou intérieures
15h45	•Rangement
16h	•Goûter et retours sur la journée
17h	•Départ échelonné des enfants, temps de jeux autonome à l'extérieur (jusqu'à 19h max)

Navette : elle récupère les enfants les soirs d'école pour les amener au FJEP. Les animateurs sont responsables des enfants à bord. Ils vérifient que tout le monde soit bien attaché et gèrent le volume sonore. Les enfants sont comptés à l'entrée et à la sortie du car.

Sécurité : les enfants nous sont confiés par leur famille, l'ensemble de l'équipe en est donc responsable et s'en porte garant. Il est de notre devoir de veiller à leur sécurité, et ceci passe par une vigilance et une présence constante.

Sécurité physique *le corps de l'enfant*

Les déplacements hors du FJEP

- Marcher sur les trottoirs,
- 1 anim devant/1 derrière avec un gilet fluo,
- Ne pas traverser sans l'autorisation des anims (sécurise le passage piéton),
- Compter les enfants.

Les déplacements dans le FJEP

- Ne pas courir dans les escaliers,
- Pas d'enfant seul à l'extérieur des bâtiments sans autorisation,
- Compter les enfants.

En général

- Ne pas laisser de matériel dangereux traîner,
- Donner les consignes de sécurité avant de commencer une activité,
- Repérer le terrain avant de faire un jeu à l'extérieur du centre.

Sécurité morale *le bien-être de l'enfant*

- Etre à l'écoute d'un enfant qui a du mal à s'intégrer,
- Ne pas forcer un enfant,
- Ne pas avoir un comportement menant à l'humiliation,
- Faire attention aux objets personnels (ex : doudou),
- Attention aux moqueries entre enfants.

Evacuation du bâtiment

- Le 1er jour on explique aux enfants, ce qu'ils doivent faire au moment où l'alarme sonne,
- On organise un exercice d'évacuation incendie,
- L'équipe d'animation est formée à cet exercice,
- Rappel : le point de rassemblement se situe sur le terrain herbeux en direction de la cantine

Règles de vies : le FJEP est un lieu où les enfants apprennent à vivre et à interagir avec les autres, à jouer entre eux. Les règles de vie sont mises en place pour et avec les enfants, afin de favoriser le respect des uns et des autres et des locaux.

Réunion d'équipe : hebdomadaire, elle a lieu tous les jeudis de 15h à 16h15. Elle permet de faire un point (l'ensemble de l'équipe est sollicité pour partager son ressenti) et de préparer les soirs de périscolaire ou les mercredis à venir.

L'éducation populaire est un processus visant à faire évoluer les individus et la société. Elle permet aux individus de se forger leur propre opinion et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce projet pédagogique.